



Les études universitaires au Canada sont coûteuses. Les étudiants qui viennent au Canada devraient disposer de fonds suffisants pour terminer leurs études universitaires et retourner chez eux. Pour obtenir un visa, il faut pouvoir garantir que l'on possède l'argent nécessaire pour une année d'études et prouver que l'on sera en mesure d'obtenir les fonds voulus pour les années supplémentaires. Les étudiants étrangers et les personnes à leur charge ne sont généralement pas autorisés à exercer un travail rémunéré au Canada; cependant, les étudiants devraient s'adresser à un agent d'immigration à la mission canadienne dans leur pays pour obtenir des renseignements sur les règlements actuels régissant l'emploi.

Les principales dépenses de l'étudiant sont ses frais de scolarité, de logement et de nourriture. Dans certaines provinces du Canada, l'étudiant étranger doit payer des frais de scolarité plus élevés que l'étudiant canadien. C'est le cas aux universités des provinces suivantes : Colombie-Britannique, Alberta, Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard. En Saskatchewan, seule l'Université de Regina exige des frais plus élevés pour les études menant au baccalauréat. Les frais de scolarité de l'étudiant étranger varient entre 1 053 et 5 850 \$ environ, et la pension peut coûter de 400 à 650 \$ par mois. Déplacements, vêtements, livres et loisirs exigent également une mise de fonds importante. Après avoir arrêté son choix sur une université, l'étudiant devrait établir une liste de ses dépenses. On trouvera ci-dessous une liste type, établie selon les frais prévus pour l'année universitaire 1987-1988. Il convient de signaler qu'il ne s'agit là que d'un guide et que, vraisemblablement, les frais augmenteront d'une année à l'autre.

Assurance médicale

Les soins médicaux et hospitaliers au Canada sont très coûteux. Il est donc essentiel que tous les étudiants contractent une assurance-maladie et hospitalisation pour se protéger et, le cas échéant, assurer les personnes à leur charge. Certaines provinces offrent un régime provincial d'assurance-maladie et hospitalisation. Si aucun régime de ce genre n'est offert, on peut recourir à des régimes privés d'assurance-maladie. (Se renseigner auprès de l'administration de l'université). Les étudiants qui viennent au Canada dans le cadre d'un programme gouvernemental sont assurés selon les conditions prévues par leurs bourses. Les étudiants parrainés par une université ou un autre organisme sont habituellement protégés par un régime d'assurance collective. Il leur est toutefois conseillé de s'en assurer.